

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2020

Tenu exceptionnellement à la Salle des Fêtes en raison des exigences du protocole sanitaire lié à la pandémie du coronavirus-COVID-19 (état d'urgence sanitaire)

Membres présents : 12

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Sébastien GAY, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Patricia CORDIER absente excusée,

Gaëlle FORNETTE absente excusée a remis son pouvoir à Sébastien GAY,

Bruno GROSSI absent excusé.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

Budget communal

Budget eau et assainissement

Prix de l'eau et de l'assainissement

Taux d'imposition de la taxe foncière

Nomination des délégués au pays de Grande Sologne

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Désignation d'un représentant au sein de l'Agence Territoriale Départementale

Dossier sécurité centre bourg (aménagement)

Vestiaire foot

Prix cantine repas exceptionnel

Renouvellement contrat maintenance éclairage public

Ouverture d'un dossier Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation de l'église

Admission en non-valeur

Questions diverses

Budget 2020 de la Commune : lors de la commission des finances du 19 juin 2020, Mme le Maire avait commenté ligne par ligne le budget projeté sur le mur de la salle des fêtes, budget si atypique et présenté bien tardivement.

En effet, la date limite fixée a priori au 31 mars de l'année en cours, repoussée par quinzaine dans l'attente des chiffres notifiés par l'Etat, a été reportée au 31 juillet en raison de la pandémie.

Les réponses apportées entretemps aux observations formulées, permettent à Mme le Maire d'expliquer plus globalement les diminutions en masse de la section de fonctionnement (475 989.45 € en 2020 contre 534 513.44 € en 2019) et de la section d'investissement (391 555.50 € en 2020 contre 827 007.43 € en 2019).

En fonctionnement, la dépense 2019 avait pris en compte le remboursement de la dette liée au départ de la CCSR (55 000 €) et par ailleurs le budget 2020, « budget covid-19 », a été établi avec la plus grande prudence compte tenu de la baisse des ressources propres.

En investissement, le budget 2020 retrace la fin de l'opération « gîte de la Croix Blanche et rénovation de la salle des fêtes ».

Restait à aborder le sujet des indemnités définies par la loi du 27.12.2019 *relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique*. L'application stricte de celle-ci : augmentation de droit dans les communes de moins de 1000 habitants, élection de 4 adjoints au Maire, conduirait à inscrire au budget une ligne de 38 785 € - montant prohibitif au regard de l'ensemble du budget.

En proposant de limiter sa propre indemnité à 1250 € mensuels bruts et le nombre des adjoints à 2 (416.17 € mensuels bruts), l'enveloppe globale s'élève à 22 016 €.

Régis DEXANT exprime son désaccord : l'investissement, la charge de travail et les responsabilités du Maire justifieraient l'application stricte des textes.

Le budget 2020 de la Commune, arrêté à la somme de 867 544.95 €, est voté à l'unanimité.

Budget Eau et Assainissement 2020 : le déficit chronique de la section de fonctionnement, de valeur inégale selon les exercices, engage à une analyse rigoureuse des causes, sur un réseau d'eau de 58 km et un réseau d'assainissement de 3 km qui datent des années 1960.

L'évaluation de la consommation de la commune doit être approchée de façon plus précise de manière à mieux pister les fuites, certes mieux maîtrisées depuis l'installation de compteurs sectoriels, mais insidieuses sur la distance considérée.

A cet effet une étude de l'état du réseau, subventionnée à 60% par l'agence de l'eau, est budgétisée à hauteur de 25 000 €. Différée du fait de la pandémie elle devrait être engagée d'ici la fin de l'année.

Dans l'attente, il est proposé d'augmenter le tarif de l'eau de 3 %, l'augmentation adéquate se faisant ultérieurement au vu des résultats de l'étude analytique des coûts (y compris le volume acheté par rapport au volume produit de manière à caler le taux d'arsenic sur les normes européennes plus sévères).

Concernant l'assainissement, la gestion des boues ne pouvant plus se faire à l'interne, celle-ci engendre des coûts supplémentaires. Il est à signaler que les boues contenues dans le silo au moment du confinement demandent à être analysées au regard du covid, et le cas échéant, traitées (hygiénisation par la chaux). Dans l'attente de la mise en service du méthaniseur de Lamotte-Beuvron, il est proposé d'augmenter le tarif de l'assainissement de 3 % pour une période transitoire avant audit.

Le budget Eau et Assainissement d'un montant total de 293 792.34 € (170 819.28 € en fonctionnement et 122 973.06 € en investissement) est voté à l'unanimité.

Taux d'imposition de la taxe foncière :

Il est décidé de maintenir les taux à 16.67 (taxe foncière), 41.54 (non bâti), 9.79 (taxe d'habitation).

Nomination des délégués au Pays de Grande Sologne (2 par commune) :

Sébastien GAY, Jean-Pierre AMOUREUX titulaires,

Aline MOLLER-GRASSER, Régis DEXANT suppléants

Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Il s'agit d'établir une liste de 24 personnes, membres du conseil municipal et hors conseil municipal, pour 12 personnes tirées au sort (6 titulaires et 6 suppléants).

Un début de liste est constitué, à charge pour Mme le Maire de trouver les Marcigaultais intéressés pour la compléter.

Désignation d'un représentant au sein de l'Agence Territoriale Départementale :

C'est à Jean-Pierre AMOUREUX, 1^{er} adjoint qu'incombe cette mission.

Dossier sécurité centre bourg (aménagement) :

L'ATD et le Conseil Municipal souhaitent substituer à des propositions parcellaires, une étude plus globale sur les entrées du bourg et la voirie.

Un RV est programmé, dans un 1^{er} temps, avec la mairie le 8 septembre 2020 à 10h.

S'ensuivra une commission avec les riverains (2 personnes) pour examiner les questions de vitesse, de bruit, de stationnement....

Vestiaire foot :

Pour mieux apprécier la demande du club, les conseillers se sont rendus sur place avant la séance.

Le constat de la vétusté des installations a été partagé, notamment concernant les fenêtres et les douches.

Les motivations d'une équipe renouvelée, l'opportunité représentée pour le centre de loisirs, amènent les conseillers à donner un avis favorable pour le chiffrage de ces travaux.

Prix ticket cantine repas exceptionnel :

Si le prix du repas pour les enfants régulièrement inscrits est maintenu à 3 €, le prix du repas exceptionnel est fixé à 3.70 € au lieu de 3.60 €.

Renouvellement contrat maintenance éclairage public :

Absence de proposition en l'état actuel, à différer

Ouverture d'un dossier Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation de l'église :

L'ouverture de ce dossier permet de recueillir les dons au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière et d'obtenir des subventions à proportion des dons. La commune dispose d'un an pour présenter les devis et 5 ans pour réaliser les travaux (charpente, toiture, pierres...). Le montant disponible actuel est de 10 000 €.

Admission en non-valeur :

Il s'agit, après procédure, de créances irrécouvrables (cantine, facture d'eau) pour un montant de 385.65 €.

Questions diverses :

-) Représentant de la commune au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Jean-Pierre AMOUREUX
-) Demande d'installation d'un cirque au mois d'août : refus compte tenu de difficultés rencontrées par le passé et des nécessaires précautions par rapport à la pandémie.
-) Le propriétaire des murs de l'épicerie souhaite en faire la vente à la commune pour un montant de 70 000 € : ce projet n'est pas à l'ordre du jour.
-) Modifications dans les modalités de diffusion du bulletin à la suite de l'expérience du confinement (cf. l'éditorial de Mme le Maire) : un large débat s'instaure qui sera repris à la rentrée.
-) Création d'une commission « Communication » (facebook...)
-) Festivités de la fête nationale : annulation en observation de la note de M. le Préfet
-) Rachat de caveau : à réexaminer ultérieurement

-) CCAS : à constituer à la rentrée. Dans l'attente, autorisation est donnée à Mme le Maire de renouveler un dossier d'APA

-) Choix du jour du Conseil : mercredi ou vendredi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Le Maire